



Informez-vous **librement**, téléchargez l'application **SUD Orano Recyclage**



SOLIDAIRES - UNITAIRES - DEMOCRATIQUES



10 mai 2025

LE GARDE-FOU SUD !

La communication prudhommesque de la Direction ne sera jamais un somnifère à notre activité syndicale.

Journée « DG3 » : La journée HN du régime 5x8 (ex-journée « DG3 ») est encadrée par un accord que plusieurs RH et managers méconnaissent. **Dans le cadre de leur montée en compétences**, SUD rappelle que l'accord d'établissement prétentieusement nommé « attractivité de l'emploi » encadre la journée DG3 de ces principes :

- **Le salarié est libre** de poser un congé ou un RTT sur cette journée ou d'effectuer une inversion en poste de matin,
- Si le manager souhaite ponctuellement utiliser cette journée (exemple : pour un exercice), **il doit prévenir les salariés au moins 15 jours avant**.

Cet accord (pas le nom) est issu d'une enquête interne SUD portant sur les RTT sécables et le déplacement de la journée DG3 auparavant placée au milieu des repos.

PSM 24x72 : SUD a vivement marqué son inquiétude sur l'utilisation des 5 gardes de renfort (120 heures). Le nombre de formations effectuées sur les périodes de repos, décrétementées des 120 heures, est de plus en plus important. Cela nuit au biorhythme déjà perturbé par un tel régime de travail et à l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

SUD a rappelé que le forfait HS des agents n'apparaissait pas sur la feuille des éléments variables de l'établissement. La surveillance des HS est primordiale quel que soit le régime de travail.

Pour SUD, l'accord PSM doit être revu sur de nombreux points pour permettre une meilleure attractivité du métier et du régime 24x72 que SUD entend défendre (primes, qualité de vie au travail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle ...).

Droits des salariés : Les travailleurs conservent le droit de présenter eux-mêmes leurs observations à l'employeur ou à ses représentants. **Art. L. 2312-7**

L'employeur ne peut pas inciter les salariés à ne pas passer par les élus du CSE pour communiquer des réclamations, il s'exposerait à un délit d'entrave.

Réseau interne : L'incident informatique survenu le 22 avril n'est toujours pas résolu totalement et de façon pérenne.

Cela interroge sur la fragilité de notre système **en cas de piratage** et sur les causes profondes après plusieurs années **d'une révision de la prestation informatique au moins-disant**.

Ce type d'incident démontre **l'absence de résilience de notre système** qui aurait dû être anticipée au moment du « paperless ».

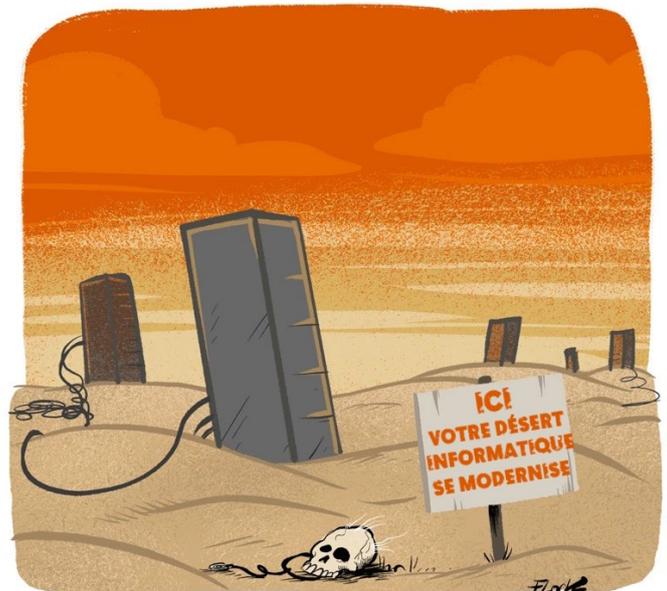
SUD a demandé un point précis au prochain Comité Social et Économique (CSE).

Intelligence artificielle : Le déploiement sur l'établissement d'applications informatiques utilisant l'intelligence artificielle (IA) nécessite l'avis du CSE.

En effet, **l'article L.2312-8** du code du travail stipule que le CSE doit être consulté sur l'introduction de nouvelles technologies.

SUD n'a pas de position dogmatique sur l'utilisation de l'IA.

ORANO RECYCLAGE CARTOGRAPHIE SES PROJETS D'ENTREPÔTS DES DONNÉES DÉMATÉRIALISÉES



Accident du Travail / maladie professionnelle : **N'hésitez pas à nous contacter sur ces sujets primordiaux.**

De nombreux arrêts de travail et de nombreuses maladies ne sont pas reconnus comme d'origine professionnelle par méconnaissance des démarches et des conséquences.

Nous avons conscience que certaines démarches sont fastidieuses, mais **SUD vous accompagne tout au long de celles-ci.**

La souffrance au travail peut être reconnue en accident du travail ou en maladie professionnelle, même le burn-out ou les résultats d'un harcèlement.

RDAT/consignataires : La Direction refuse d'ouvrir les yeux sur les conditions de travail des RDAT/consignataires évoquées en instance. Ces fonctions ont également été exclues de l'accord attractivité de la maintenance.

La mutualisation dans une même salle de conduite n'apparaît pas propice pour les améliorer, au contraire. SUD souhaite un point précis de leur situation par le médical (médecin, ergonome) et la Direction .

Psychologie du travail : SUD a rappelé en instance que les consultations internes à l'entreprise chez la psychologue du travail sont légitimes et **même essentielles** au sein de notre établissement. **Sauf circonstances exceptionnelles, le nombre de séances en interne est plafonné à 4.** Le salarié peut être orienté vers un autre psychologue, externe au site.

Faisant suite à des interrogations de SUD, la médecine du travail a rappelé que les médecins du SAN n'orientaient pas vers le cabinet extérieur de la psychologue du travail. **SUD doit s'assurer qu'aucune conséquence liée au travail n'est masquée.**

Pose de congé/RTT : **Il est essentiel de rappeler que ce sont les salariés qui doivent légalement poser eux-mêmes leurs demandes de congé dans OPALE.** Le manager doit alors soit les accepter, soit les refuser. Cela n'empêche en rien les arrangements entre collègues et peut permettre d'identifier les problèmes d'effectifs via le nombre de refus de congé.

Rachat de RTT : **Nous rappelons qu'il est toujours possible de se faire racheter ses RTT via HR'BOX en 2025 et en 2026.**

Renforts d'été : À date, la Direction des Ressources Humaines n'est toujours pas en capacité de savoir le nombre de renforts qu'il faut recruter pour la période d'été sur notre établissement. La proximité bat de l'aile...

Parking motos : **60 places supplémentaires pour les motos vont être mises sur le parking des Murets.** La prise en compte par la Direction de cette réclamation des salariés, relayée par SUD, est appréciable.

Soutien scolaire : À l'approche des examens, **nous rappelons qu'une participation du CSE existe sur le soutien scolaire.**

Bilatérale syndicat - Direction :

Les positions de SUD ont été exposées dans notre tract « KAKISTROCRATIE » du 10 mars 2025.

Nous avons donc été surpris de l'invitation à venir parler au Directeur des Ressources Humaines de la BU Recyclage (inconnu chez TEMIS) sur le mode :

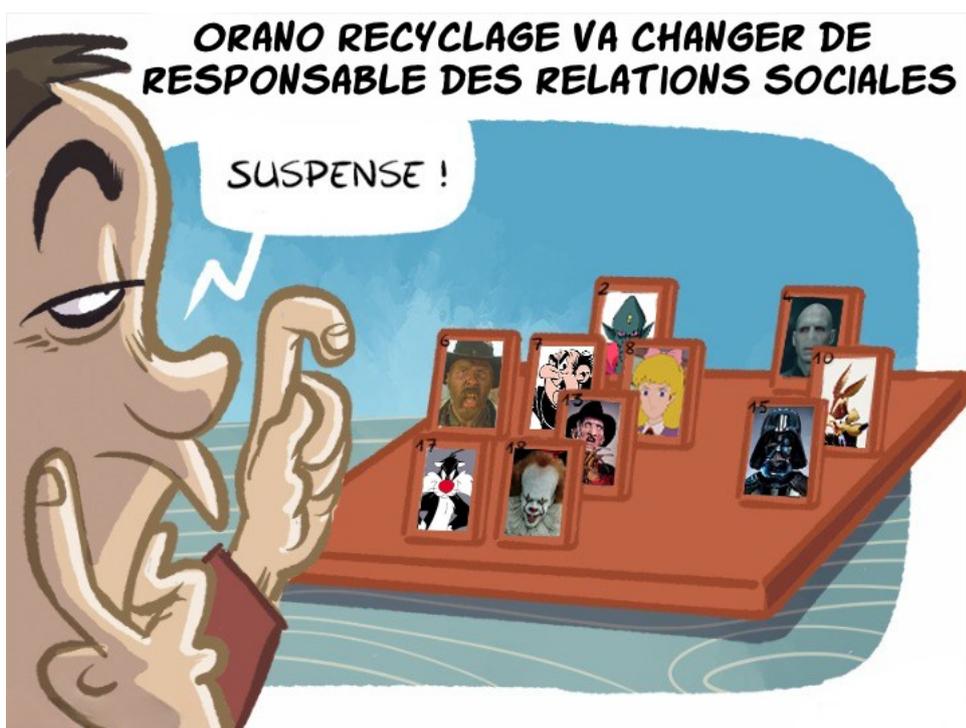
- **Discussion avec plusieurs élus,**
- **Puis discussion avec le secrétaire de section, seul.**

En dehors du caractère outrageant en ce qu'il ignore nos valeurs, quel est le but d'une discussion isolée ?

SUD ne déviara jamais de ses valeurs. Nous sommes toujours ouverts à des discussions **dans un cadre clair, transparent** et **profitant exclusivement aux salariés.**

En attendant, le suspense est à son comble sur le recrutement du nouveau Responsable des Relations Sociales Orano Recyclage depuis le départ en rupture conventionnelle du dernier.

Bravo à celles et ceux qui reconnaîtront les 10 candidats.



Contactez-nous au **06.03.17.05.15** ou au **06.75.38.74.79** ou via **sud.anc.lahague@gmail.com**